



Nombre de  
Conseillers : 15

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16-19

L'an deux mil dix-neuf,

Le 7 mai,

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT ROMAIN AU MT D'OR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre CURTELIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mai 2019

Monsieur Marc GOHLKE est nommé secrétaire de séance.

Présents : M. CURTELIN, Maire, Mesdames GELIN, GOUT, SARVARY, BATTESTI-BENOIT, DESLANDE, VIGIER, GENTY, Messieurs POUSSINEAU, WAGET, PUPIER, CARNET, DELABIE, GOHLKE.

Absents :

M. Cédric JURIE DES CAMIERS (pouvoir à M.WAGET)

---

#### Objet : Subventions aux associations au titre de l'année 2019

---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le monde associatif contribue par son implication au dynamisme de la vie locale. Il donne ensuite la parole à Monsieur Nicolas Poussineau, adjoint aux finances qui expose les différentes demandes de subventions formulées par les associations.

Après étude des demandes de subvention des associations, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer, au titre de l'année 2019, les subventions suivantes :

AJA	32 000,00
CHORALE MONT D'OR	400,00
SECOURS EXCEPTIONNEL	7 000,00
ASI	6 131,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 780,00
DEMOUSTICATION (ENTENTE INTERDEP)	250,00
MISSION LOCALE	1 421,47
RAMMO D'OR	3 904,00
SPA BRIGNAIS	543,15
COMITE DES FETES	250,00
QUAND Est-ce QUE L'ON SE VOIT	1 000,00
SOURIRE D'AUTOMNE	300,00
FESTIVAL DEMON D'OR	1 000,00
LA MANNO	900,00
SECOURS CATHOLIQUE	300,00
CINE-CLUB	2 000,00
TOTAL	61 179,62



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- VOTE les subventions aux associations inscrites au tableau susvisé,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 – article 6574

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,  
Suivent au registre les signatures des membres présents.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Pierre CURTELIN



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du